



HAL
open science

La traduction, exemple d'application de la prise de décisions sous contraintes

Christine Durieux

► **To cite this version:**

Christine Durieux. La traduction, exemple d'application de la prise de décisions sous contraintes. [7e] Colloque de l'A2ID : Les décisions sous contraintes, Nov 1998, Caen, France. pp.169-182. hal-00012553

HAL Id: hal-00012553

<https://hal.science/hal-00012553v1>

Submitted on 24 Oct 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA TRADUCTION : EXEMPLE D'APPLICATION DE DECISIONS SOUS CONTRAINTES

"Decision making is a complex cognitive task, frequently situation-dependent, which humans perform in a manner determined by their limited memory, retention and information-processing capabilities."

Thomas S. Wallsten, *Cognitive Processes in Choice and Decision Behavior*, 1980.

1. QUELLE TRADUCTION ?

1.1 Traduction pédagogique vs traduction professionnelle

Dans le cadre pédagogique, la traduction consiste à restituer un acquis d'apprentissage. La réussite de l'exercice exige au préalable la mémorisation de mots du lexique avec leur correspondance dans l'autre langue, de règles de syntaxe, de verbes irréguliers, etc. Les phrases à traduire sont choisies pour permettre de témoigner de la qualité du travail d'apprentissage de la part des élèves. En fait, les élèves doivent faire en sorte que leur traduction se rapproche le plus possible du corrigé-type établi par l'enseignant. Leur marge de manoeuvre est pratiquement inexistante puisque tout écart par rapport à l'attente de l'enseignant donne lieu à une sanction. La démarche qu'implique l'exécution de ce type de traduction ne laisse guère de place à la prise de décision, si ce n'est de plaire ou de déplaire à l'enseignant, seul destinataire et lecteur de la traduction effectuée.

En revanche, la situation est tout autre si l'on sort la traduction du carcan de l'enseignement/apprentissage des langues étrangères, et qu'on la positionne à sa vraie place, dans une optique professionnelle, c'est-à-dire en aval de l'apprentissage de langues étrangères, la connaissance d'au moins une langue étrangère étant un prérequis pour aborder la traduction.

Dans ce contexte, la traduction est un acte de communication. En tant qu'intermédiaire entre l'auteur du texte en langue source et le lecteur du texte en langue cible, le traducteur intervient comme un relais dans la chaîne de communication interlinguistique. Il a pour mission de fournir à ses lecteurs une version fidèle du texte original.

1.2 Théorie linguistique vs théorie interprétative-adaptative

La question qui se pose immédiatement est: qu'est-ce que la traduction fidèle d'un texte? A cet égard, l'opposition est directe entre les deux grandes voies théoriques qui s'affrontent en traductologie: la théorie linguistique et la théorie interprétative-adaptative.

Selon la théorie linguistique, la fidélité en traduction est dans l'adoption des strictes correspondances de langue, dans la littéralité formelle et dans la recherche du moindre écart par rapport au texte original. Le traducteur est censé procéder par contrastivité, mettre en contact la langue source et la langue cible et faire en sorte que la seconde soit la plus proche possible de la première. A cet effet, la démarche consiste à traiter le texte phrase par phrase, à découper la phrase en unités linguistiques, à rechercher pour chacune d'elles la correspondance préétablie répertoriée dans les dictionnaires et les banques de données, puis à agencer ces correspondances selon les règles de la syntaxe de la langue cible afin d'assurer une rédaction correcte dans cette langue. En quelque sorte, la traduction produite est entièrement déterminée par la forme du texte original et uniquement conditionnée par les règles de bon fonctionnement de la langue cible. Ce sont des contraintes de nature linguistique, relatives tant à la langue source qu'à la langue cible, qui dictent à elles seules les décisions d'ordre traductologique. Dans ce cas, les contraintes sont telles qu'elles brident toute liberté et limitent considérablement les prises de décisions. Ce sont en quelque sorte des contraintes de blocage, ou de fermeture de la démarche heuristique.

Selon la théorie interprétative-adaptative de la traduction, l'opération traduisante exige, d'une part, une interprétation de la forme linguistique du texte original (dire) afin d'en appréhender le sens (vouloir-dire) et, d'autre part, une adaptation de la rédaction de la traduction aux destinataires et à la destination de celle-ci. Dans cette optique, les contraintes sont multiples. Elles se situent en partie en amont avec la prise en compte des paramètres situationnels et le respect du choix des mots du texte original en ce qu'ils constituent des stimuli de compréhension et des facteurs d'interprétation du sémantisme, et en partie en aval avec non seulement l'exigence de fidélité à l'effet produit mais encore la nécessité d'intégrer la traduction produite dans la culture d'accueil. Il s'agit de contraintes d'ouverture, de nature à stimuler et relancer la démarche heuristique. Ainsi, l'opération traduisante implique toute une série de prises de décisions : (1) dans l'interprétation des signifiants / signifiés composant le texte original en vue d'en appréhender le sens, (2) dans le choix des formulations en langue cible afin d'exercer sur le lecteur de la traduction le même impact que celui que provoque la lecture du texte original, et (3) dans l'adaptation des allusions et des références dans le but de les rendre transparentes et accessibles au lecteur de la traduction. Ces contraintes sont de différentes natures: linguistiques certes, mais aussi cognitives et psychologiques. Du fait de leur multiplicité et de leur diversité, elles concourent à mettre le traducteur devant des choix cruciaux, nécessitant des prises de décisions rationnelles fondées sur une analyse minutieuse

des paramètres connus. C'est, bien entendu, dans ce cadre que se situe le présent développement.

2. QUELLES DECISIONS ?

2.1 Cadre théorique

Contrairement à d'autres disciplines, en traduction, les décisions relèvent apparemment d'un processus simple, puisque ce sont des décisions individuelles qui, à ce titre, échappent aux conflits d'intérêts propres aux décisions collectives.

De plus, l'étude de la démarche mentale mise en œuvre par le traducteur est purement qualitative et descriptive, en tout cas dans un premier temps. Ensuite, il serait utile, à des fins didactiques, de dégager du modèle descriptif résultant des principes de nature à permettre d'élaborer un modèle prescriptif. Dans le domaine de la traduction, il est illusoire de rechercher un modèle normatif. De fait, il faudrait alors postuler la pré-existence d'une seule et unique "bonne" traduction que le traducteur devrait retrouver et reconstruire unité linguistique par unité linguistique. Ce serait retomber dans le paradigme linguistique contrastif.

Dans le cadre de la théorie interprétative, le traducteur projette ses croyances et ses préférences pour comprendre puis faire comprendre. Il existe donc toute une série de traductions possibles d'un même texte, une traduction étant censée être possible dès lors qu'elle est justifiable. En réalité, on peut considérer qu'il existe autant de traductions qu'il y a de traducteurs s'attaquant à un même texte. Toutefois, s'il est vrai que les traducteurs disposent d'une certaine liberté dans les prises de décisions traductologiques, il n'en reste pas moins que ces décisions sont soumises à des contraintes.

Parmi les options possibles, le traducteur retient celle qu'à chaque instant il considère préférable, la mieux adaptée au lecteur, à la mission du texte et à la situation de communication. Toutefois, le catalogue parmi lequel le traducteur opère son choix n'est pas exhaustif. Le traducteur dresse la liste des solutions possibles en fonction des moyens - compétence linguistique et connaissances thématiques - dont il dispose. Il n'épuise donc jamais le stock des possibilités concevables. Le traducteur choisit la formulation qu'il juge la meilleure parmi celles qu'il a pu ou su imaginer. En pratique, il ne peut sélectionner des options qu'il ignore ou qui ne lui sont pas venues à l'esprit, mais qui néanmoins existent. Il est donc difficile d'envisager la recherche d'une décision optimale. A cet égard, dans la prise de décision traductologique, la notion de rationalité limitée (Simon, 1983) est pertinente, puisque

le traducteur a nécessairement un acquis limité de connaissances linguistiques et thématiques allant de pair avec une capacité de mémorisation et de mobilisation des connaissances également limitée. Les modèles de la décision, quel que soit leur domaine d'application, mettent en scène une tension entre connaissances (croyances) et préférences (désirs). En traduction, on observe effectivement la mobilisation massive de connaissances dont le rôle est d'agir sur l'émergence et le classement des préférences.

Enfin, et c'est une autre caractéristique induite par le paradigme interprétatif, la traduction implique la prise de décision en avenir incertain, car le traducteur, qui s'est lui-même livré à une interprétation du texte original pour le comprendre, ignore comment le lecteur final va, à son tour, interpréter le texte en langue cible (Eco, 1992). Il y a donc bien situation d'incertitude puisque le traducteur ne connaît pas toutes les conséquences de ses décisions traductologiques, ni leur impact sur les lecteurs.

2.2 Modèle canonique de la décision

Le modèle canonique de la décision, qui s'articule en quatre temps (Simon, 1983), est pleinement applicable à l'opération traduisante. Le schéma d'ensemble pourrait être le suivant.

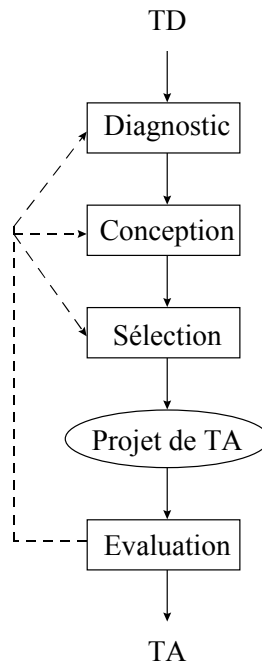
(1) *Phase de diagnostic* - Le traducteur reconnaît une difficulté et explore les conditions dans lesquelles elle se présente : auteur, circonstances et conditions d'énonciation, valeur sémantique des mots, relations intertextuelles, etc.

(2) *Phase de conception* - Le traducteur répertorie les formulations possibles entre lesquelles il hésite. Il dresse une sorte de catalogue des unités linguistiques utilisables, respectant les règles d'usage de la langue cible, le registre de langue adéquat, etc.

(3) *Phase de sélection* - Le traducteur choisit une formulation de nature à constituer une équivalence de discours par rapport au texte original, exerçant une identité d'impact sur le lecteur et adaptée à la situation de communication.

(4) *Phase d'évaluation* - Le traducteur procède à une auto-révision. Sa relecture critique, consécutive aux trois phases précédentes, le conduit éventuellement à réactiver l'une d'elles.

Figure 1

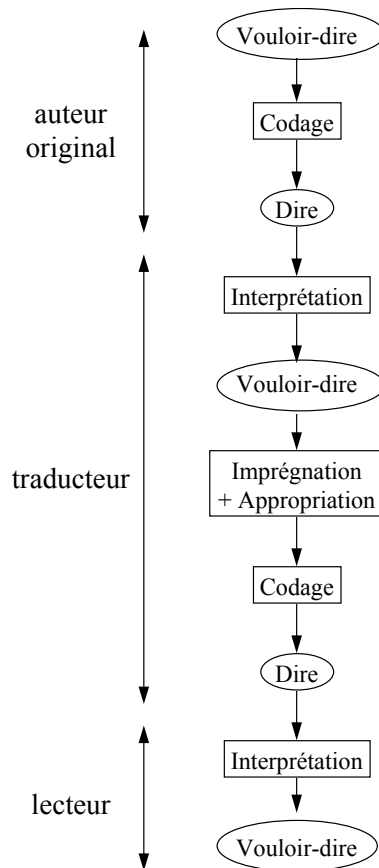


2.3 Points de décision

A l'intérieur du processus général de l'opération traduisante, correspondant à une macro-décision, s'imbriquent toute une série de micro-décisions à plusieurs niveaux successifs, et suivant toutes le même modèle en quatre phases séquentielles avec de nombreuses itérations. En effet, les connaissances et les préférences entrant en jeu dans les décisions ne sont pas données au départ et immuables, mais évoluent au cours du processus. Au fur et à mesure de la progression de sa lecture/compréhension du texte original, le traducteur acquiert des informations nouvelles qui viennent modifier ses croyances initiales. Il n'y a pas simultanété de l'acquisition des informations, et chaque acquisition nouvelle remet en cause le résultat des décisions antérieures.

Le traducteur est confronté à une prise de décision chaque fois qu'il est amené à décoder un vouloir-dire à partir d'un dire, et à coder un vouloir-dire en un dire (Figure 2).

Figure 2



De fait, l'interface dire/vouloir-dire exige une délibération. Le dire est nécessairement une expression restreinte du vouloir-dire et ne constitue qu'un stimulus en vue de l'appréhension du (d'un) vouloir-dire. Ainsi, le modèle canonique de la décision appliqué à la traduction se rapproche d'une de ses variantes, le modèle des systèmes de traitement de l'information. Ce dernier met l'accent sur les aspects cognitifs de la décision, ce qui convient particulièrement à l'opération traduisante située dans le cadre du paradigme interprétatif. Le débusquement et le traitement de l'information sont des paramètres clés pour prendre une décision conduisant à une traduction possible satisfaisante, et le leurre de la décision optimale débouchant sur la meilleure traduction, dans l'absolu, est écarté.

3. EXEMPLE DE PRISE DE DECISION EN TRADUCTION

"I did have a relationship with Miss Lewinsky that was not appropriate. In fact, it was wrong. It constituted a critical lapse in judgment and a personal failure on my part..."

3.1 Phase de diagnostic

Auteur - Bill Clinton

Date - Lundi 17 août 1998

Lieu - Bureau de la Maison Blanche, Washington

Destinataire privilégié - Peuple américain

Destinataire de fait - Monde entier

Forme - Déclaration solennelle

Média - Télévision

Motivation - Confession publique

Lien intertextuel - "I did not have sexual relations with that woman, Miss Lewinsky", 17 janvier 1998, déposition sous serment de Bill Clinton dans l'affaire Paula Jones.

Circonstances - Après avoir affirmé au tribunal, sous serment, le 17 janvier 1998 qu'il n'avait jamais eu de relations sexuelles avec Monica Lewinsky, Bill Clinton, confondu par une preuve concrète (une tache compromettante sur une robe de Monica L.), est contraint d'avouer la vérité au Grand jury lors de l'interrogatoire mené par le Procureur Kenneth Starr le jeudi 13 août 1998. Suite à sa comparution (à distance) devant le Grand jury, Bill Clinton décide de s'expliquer devant le peuple américain et, en bon presbytérien, de faire acte de contrition. Pour se préparer chrétiennement à sa confession publique et montrer la sincérité de son repentir, Bill Clinton fait venir à la Maison Blanche le Révérend Jesse Jackson, le dimanche 16 août, et laisse filtrer l'information selon laquelle il aurait récité le Psaume 51, qui est la prière de David demandant pardon à Dieu après s'être laissé séduire par Bethsabée.

Repères évènementiels -

17 janvier: Déposition de Bill Clinton dans l'affaire Paula Jones (Cf. *Lien intertextuel* ci-dessus)

6 août : Déposition de Monica L. devant le Grand jury

13 août : Déposition de Bill Clinton devant le Grand jury

16 août : Venue à la Maison Blanche du Rev. Jesse Jackson

17 août : Confession publique de Bill Clinton

Enjeu - Accusation de parjure justifiant une procédure de destitution (Impeachment).

Visée - Avouer avoir eu une relation avec Monica L., sans pour autant reconnaître à cette relation la qualité de "sexuelle" pour ne pas être accusé d'avoir menti sous serment.

Cette analyse sommaire de la situation de communication est indispensable pour pouvoir aborder la traduction de la déclaration de Bill Clinton. Certes, les journalistes de la presse

francophone ne s'en sont guère souciés, qui ont rapporté platement "J'ai eu une relation avec Mlle Lewinsky, qui n'était pas appropriée..."

Une telle traduction témoigne d'une démarche strictement linguistique. Les mots sont simplement transcodés. De fait, les dictionnaires bilingues indiquent *appropriate* = approprié; si l'étymologie latine est la même pour les deux termes de l'équation, l'usage n'est pas identique dans les deux langues. L'adoption de cette correspondance préétablie ne résulte pas d'une décision traductologique, mais d'une sorte d'automatisme injustifié. Or, la traduction ne se fait pas par l'adoption de correspondances de langue mais par la recherche d'équivalences de discours. Dans les circonstances données, qu'est-ce que le chef de l'Etat le plus puissant de la planète dirait, en français ? ou encore, quel mot français ayant un sémantisme équivalent est susceptible d'avoir le même impact sur le lecteur de la traduction ?

Les éléments mis en évidence au cours de la phase de diagnostic permettent de cerner le vouloir-dire et constituent autant de contraintes qui vont peser sur le traducteur dans ses décisions traductologiques relatives à ce texte.

Dans l'exemple ci-dessus, il importe en outre, avant d'aborder la traduction de dégager la ligne isotopique : ... not appropriate ... wrong ... lapse in judgment ... failure. C'est une précaution indispensable, car les mots ne sont pas utilisés isolément, mais les uns par rapport aux autres. Ici, l'expression va crescendo. En outre, dans le cadre de cet exemple, l'enjeu est tel que chaque mot est pesé. Pour la traduction, chaque mot va donner lieu à plusieurs décisions: sur l'interprétation à conférer aux unités lexicales du texte original, sur le choix provisoire des unités lexicales à retenir en français, sur la confirmation ou la modification de ce choix au fur et à mesure de l'avancée de la traduction.

3.2 Phase de conception

Sur le plan syntaxique, il est possible de rendre la première phrase en français de deux manières : soit avec un verbe à la forme négative et un adjectif de valeur positive, comme dans le texte anglais, soit avec un verbe à la forme positive et un adjectif de valeur négative. Ainsi, il est correct d'écrire : ... qui n'était pas appropriée , ou ... qui était inappropriée.

Il y a donc lieu de répertorier les traductions possibles de *appropriate*, en respectant les paramètres mis en évidence lors de la phase de diagnostic.

<i>Adjectif à valeur positive</i>	<i>Adjectif à valeur négative</i>
appropriée	inappropriée

acceptable	inacceptable
adaptée	inadaptée
adéquate	inadéquate
admissible	inadmissible
bienséante	malséante
bonne	déplacée
congrue	incongrue
convenable	inconvenante
correcte	incorrecte
décente	indécente
digne	indigne
honnête	malhonnête
honorable	fâcheuse
idoine	malheureuse
juste	injuste
légitime	illégitime
licite	illicite
loyale	déloyale
opportune	inoportune
pertinente	regrettable

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive. Elle est limitée par les connaissances et la compétence linguistique, par la capacité de mémorisation et de mobilisation du savoir, par la capacité de raisonnement par analogie et par association d'idées de celui qui l'établit.

3.3 Phase de sélection

Pour effectuer un choix parmi ces nombreuses possibilités, il faut : (1) cerner la couverture sémantique de chaque mot, (2) envisager sa co-occurrence avec le substantif *relation*, (3) assurer le respect des contraintes imposées par les circonstances d'énonciation et la visée du message.

En procédant par élimination, on exclut successivement les options suivantes:

- congrue, idoine, bienséante, malséante, incongrue, fâcheuse

Mots désuets, mal compris du grand public. Dans l'usage contemporain, *congru* a pris une valeur quantitative et n'est plus guère employé que dans la collocation *portion congrue*. En revanche, *incongru* a conservé sa valeur qualitative de non conformité aux règles de la bienséance.

- appropriée, adaptée, adéquate, inappropriée, inadaptée, inadéquate

Mots impliquant un rapport à quelqu'un ou à quelque chose; or, il manque le terme de référence.

- acceptable, admissible, inacceptable, inadmissible, regrettable

Mots impliquant un jugement moral émis par un tiers; or, à ce stade de la déclaration, il ne s'agit que de l'aveu d'une relation qui n'aurait pas dû avoir lieu.

- bonne, juste, malheureuse, déplacée

Mots s'insérant dans une autre collocation avec cette acception : par exemple, bonne adresse, mot juste, parole malheureuse, geste déplacé; en revanche, en co-occurrence avec relation, la résultante sémantique change: ainsi, une relation qui n'est pas bonne évoque une mésentente, une relation qui n'est pas juste évoque un préjudice causé à l'autre membre de la relation, et une relation malheureuse évoque un échec d'ordre affectif et un chagrin.

- décente, indécente

Mots évoquant trop spontanément une atteinte à la pudeur; en conséquence, une relation indécente ou qui n'est pas décente tend à impliquer une relation sexuelle.

- digne, honorable, indigne

Mots impliquant une régression justifiant le mépris d'autrui, ce qui serait aller trop loin.

- légitime, illégitime, licite, illicite, malvenue

Termes juridiques dont le niveau de spécialisation est décalé par rapport au registre de langue courante de cette déclaration.

- loyale, déloyale, honnête, malhonnête

Mots qualifiant une attitude à l'égard de quelqu'un; or, une telle attitude ne se situe pas dans la relation en cause, mais pourrait être mentionnée, du fait de la relation en cause, à l'égard d'un tiers, notamment de quelqu'un envers qui un engagement pris ne se trouve pas respecté.

- opportune, pertinente, inopportune, malvenue (sens banalisé)

Mots indiquant un mauvais moment; ce n'est pas que la relation serait condamnable en tant que telle, c'est qu'elle aurait eu lieu à un mauvais moment, ou pas avec la bonne personne.

Il reste dans les listes :

- convenable, correcte, inconvenante, incorrecte

Mots qualifiant couramment une tenue, une attitude ou un comportement et qui peuvent tout à fait qualifier une relation, dans ce contexte.

La forme syntaxique reste aussi à déterminer. Compte tenu de l'impact recherché, il semble préférable de mettre le verbe à la forme négative et de choisir un adjectif à valeur positive. D'une part, la référence est la valeur positive; d'autre part, la rémanence sonore puis mentale

se poursuit sur un mot à valeur positive. Il vaut mieux faire en sorte que les destinataires du message gardent en mémoire ... pas convenable, plutôt que ... inconvenant.

Les paramètres de la décision traductologique sont certes de nature linguistique, mais ils sont aussi d'ordre situationnel.

Par exemple, la formulation à retenir pour traduire ... *not appropriate*

- ne doit pas évoquer une relation sexuelle,
- doit se situer dans la ligne du texte biblique - Psaume 51 - qui, dans plusieurs versions en anglais, comporte les termes *iniquity* (iniquité) et *sin* (péché), et en français utilise les termes iniquité, péché et transgression,
- doit pouvoir être compatible avec la déposition (jusque là maintenue secrète mais dont on peut imaginer la teneur) de Monica L.

3.4 Phase d'évaluation

A l'issue de la phase précédente, la solution retenue pour traduire ... *not appropriate* est donc ... pas convenable. Le terme paraît satisfaisant. En effet, il est suffisamment courant pour être compris du grand public, il a une valeur euphémique qui reste en deçà de la dénomination de la réalité, il désigne bien un défaut de conformité aux règles, aux usages et aux bienséances morales et sociales. La référence aux bienséances est de nature à être bien perçue par l'Amérique puritaine bien pensante. De plus, c'est un aveu qui n'est pas trop dégradant, dans sa forme, pour un Président des Etats-Unis.

Pourtant, la presse francophone a couramment utilisé les formulations: relation qui n'était pas appropriée, ou relation déplacée. Comment évaluer ces prises de position concurrentes ?

Appropriée est le calque de *appropriate*. Toutefois, cet adjectif exige, même implicitement, un terme de référence. Ainsi, on est conduit à s'interroger : ... appropriée à quoi, ou à qui ? Cette relation n'était pas appropriée auquel des deux protagonistes ? A la fonction présidentielle ? Au statut de stagiaire de Monica L.? De plus, qu'est-ce qu'une relation appropriée ? et dans ces circonstances, qu'aurait été une relation appropriée si celle-ci ne l'était pas ?

Avec *relation déplacée*, l'option syntaxique est une forme verbale positive et un adjectif à valeur négative, ce qui appelle la critique énoncée au cours de la phase de sélection.

Par ailleurs, ... *pas convenable* est assez faible et générique pour pouvoir être le point de départ d'une ligne isotopique qui va crescendo : ... *not appropriate* ... *wrong* ... *critical lapse in judgment* ... *failure*. Le cycle des quatre phases de la décision se répète pour chacune des

reprises isotopiques. En conséquence, la solution retenue pour le premier terme n'est que provisoire et n'est confirmée qu'en accord avec l'option choisie pour le deuxième terme, elle-même devant être confirmée par l'option choisie pour la reprise isotopique suivante et ainsi de suite. Il y a donc une boucle de rétroaction à chaque décision traductologique. On voit qu'il y a deux déclenchements possibles de boucle de rétroaction: (1) lors de la phase d'évaluation d'une formulation si la solution préférée n'apparaît pas pleinement satisfaisante, et (2) lors de l'adoption de formulations ultérieures si celles-ci remettent en cause des choix précédents. En fin de compte, pour pouvoir être jugée "possible", la traduction de l'ensemble du texte doit présenter une cohésion interne et une cohérence avec la situation. Dans cet exemple, la traduction proposée est : "J'ai eu effectivement avec Mlle L. une relation qui n'était pas convenable. En fait, c'était une faute. Cela a procédé d'une grave erreur de jugement et d'un manquement de ma part ..."

4. QUELLES CONTRAINTES ?

Au fur et à mesure du déroulement des quatre phases du cycle de décision, des contraintes apparaissent qui, à la fois, guident et canalisent la démarche heuristique. En traduction, les contraintes sont de nature linguistique mais sont aussi liées à la situation de communication, au vouloir-dire, à la réaction à susciter chez le lecteur et à l'intégration de la traduction à la culture d'accueil.

4.1 Unités linguistiques

Les unités linguistiques qui composent le texte original ne constituent des contraintes qu'en ce qu'elles sont l'expression d'un vouloir-dire. Néanmoins, elles sont bien la première contrainte, puisque le traducteur part des stimuli qu'elles déclenchent pour construire le sens à exprimer en langue cible.

Toujours dans le domaine linguistique, les règles lexicales et syntaxiques de la langue cible sont des contraintes intransgressables. La correction de la langue cible est un impératif qui se manifeste dans le maniement de la syntaxe, dans le choix des collocations, dans l'adéquation du registre de langue. A cet égard, le respect de l'usage est une contrainte fondamentale.

Dans l'exemple ci-dessus, plusieurs incorrections ont été relevées dans la presse francophone : *syntaxe* - "J'ai eu une relation avec Monica L. qui n'était pas appropriée ..."

Le pronom relatif *qui* a pour antécédent le nom le plus proche, en l'occurrence Monica L. Or, ce n'est pas elle qui n'était pas appropriée, mais la relation. Dans ce cas, l'antécédent est trop

loin du pronom relatif. La contrainte syntaxique exige la tournure : "J'ai eu avec Monica L. une relation qui n'était pas appropriée ..."

collocation - "J'ai eu une relation déplacée ..."

L'adjectif *déplacée* qualifie la relation ; or, l'usage n'admet pas couramment cette collocation. En revanche, la collocation geste déplacé fait partie de l'usage. En conséquence, c'est par rapprochement de *geste déplacé* que le lecteur peut accéder au sens de *relation déplacée*.

Registre - "J'ai eu une relation fâcheuse ..."

L'adjectif *fâcheux* est désuet et cadre mal dans une déclaration qui utilise une langue très actuelle. Le registre de langue comporte deux composantes majeures - le niveau de spécialisation et la fréquence d'usage - qui constituent des contraintes à prendre en compte dans la rédaction de la traduction. Dans cet exemple, au titre du registre de langue, il y a lieu d'éviter les mots trop spécialisés tels que des termes juridiques, ou trop peu usuels.

4.2 Paramètres de la communication

A cet égard, tous les éléments de la situation de communication et toutes les circonstances et conditions de l'énonciation constituent des contraintes.

Qui s'exprime, à quelle date, à quel moment dans une séquence d'événements, à quel endroit, à qui s'adresse le texte, pourquoi le texte est émis, quelle réaction est-il censé déclencher, etc.

La contrainte dominante se situe peut-être au niveau de l'intertextualité. En effet, s'il est fait référence à un texte antérieur - implicitement ou explicitement - il est impératif de reprendre intégralement les passages cités ou de se positionner, dans les choix traductologiques, par rapport à ce qui a déjà été dit ou écrit. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, la déposition de Bill Clinton du 17 janvier 98 dans laquelle il nie avoir eu des relations sexuelles avec Monica L. constitue une contrainte qui pèse sur la décision du traducteur dans le traitement de ... *relation that was not appropriate*. Le choix des mots pour traduire ... *not appropriate* est subordonné à l'obligation de ne pas évoquer une relation sexuelle dans l'esprit du lecteur de la traduction.

La prise en compte de ces paramètres situationnels vaut pour tout type de texte, politique et diplomatique certes, mais aussi journalistique et littéraire. Dans les domaines techniques et scientifiques, ces paramètres, auxquels s'ajoute le type de support de diffusion de la traduction, déterminent notamment le registre de langue à adopter : spécialisation plus ou moins poussée ou vulgarisation.

La réaction à susciter chez le lecteur est une contrainte qui pèse aussi au cours de la phase de sélection. Bien avant Bill Clinton, un autre Président des Etats-Unis dans une déclaration

fracassante à la presse avait affirmé : "I won't be the first President to loose a war". C'était Lyndon B. Johnson qui s'exprimait ainsi en 1967 en réponse à une question d'un journaliste sur l'issue de l'engagement américain au Vietnam.

La presse francophone avait transcodé cette petite phrase : "Je ne serai pas le premier Président à perdre une guerre". Une telle traduction se trouve verrouillée par la seule prise en compte des contraintes linguistiques imposées par la forme de cet extrait du texte source.

A l'époque, ses détracteurs n'avaient pas manqué de relever l'ambiguïté du propos et de l'interpréter exclusivement dans sa forme linguistique prise isolément, sans tenir compte des paramètres de la communication : ... D'autres Présidents des Etats-Unis ont perdu des guerres avant moi, je ne serai pas le premier, il n'y a donc pas lieu d'en faire une telle histoire! Certes, cette interprétation était possible sur le plan linguistique. En revanche, elle était impossible sur le plan cognitif.

L'intonation aidant, lors de l'énonciation de cette phrase, L.B. Johnson exprimait un message non ambigu qui, surtout, s'insérait dans une logique situationnelle et discursive : ... Il n'est pas question que je sois ... Je refuse l'idée même d'être ... le premier Président à perdre une guerre. La reconnaissance des contraintes imposées par la situation de communication (phase de diagnostic) aurait permis au traducteur de laisser libre cours à l'expression de sa compétence linguistique (phase de conception) avant de choisir la formulation qu'il aurait jugée la mieux adaptée à la situation (phase de sélection) et qui s'inscrive le mieux dans la dynamique du discours (phase d'évaluation).

4.3 Intégration à la culture d'accueil

Un des facteurs de l'emploi du langage qui contribuent à la résistance des langues naturelles au traitement par ordinateur est l'utilisation de tropes. A l'heure actuelle la tendance en linguistique est de ramener tous les tropes à deux formes essentielles : la métonymie et la métaphore.

Récemment, à propos des démêlées de Bill Clinton avec le Procureur indépendant Kenneth Starr, la presse a annoncé que ce dernier allait déposer son rapport au Capitole (à qui il incombait de juger de l'opportunité d'entamer une procédure de destitution). La référence au Capitole est moins connue du lecteur français moyen et, dans ce cas, même si la mention du rôle qui lui incombe permet d'inférer la nature de l'instance abritée dans ce bâtiment, il peut-être plus judicieux, notamment si le support de diffusion de cette information s'adresse à un très large public, de "traduire" *Capitol* par Congrès des Etats-Unis, voire Chambre des

Représentants et Sénat (américains). L'emploi métonymique *Capitol Hill* est très familier aux Américains, parfois même la métonymie se réduit à *the Hill*, toujours pour désigner le Congrès américain; au titre de la recherche d'une identité d'impact sur le lecteur, il convient donc d'adopter une dénomination en français qui suscite un accès au sens aussi immédiat. Cette remarque vaut pour toutes les allusions et références culturelles, et pour les textes de toute nature. Le principe mis en œuvre se situe dans la ligne des règles traductologiques énoncées dans le cadre de la théorie interprétative-adaptative de la traduction, avec l'abandon des correspondances de langue au profit des équivalences de discours, le refus de la fidélité à la lettre au profit de la fidélité au sens, l'oubli de la forme en amont au profit de la réception en aval.

5. QUELLE LIBERTE ?

Les contraintes évoquées ci-dessus relèvent de deux catégories eu égard à la liberté en traduction. Il y a, d'une part, les contraintes qui empêchent toute liberté et, d'autre part, celles qui ouvrent des voies de liberté. Cette dichotomie coïncide avec l'opposition entre les deux grands paradigmes théoriques.

Selon la théorie linguistique de la traduction, les contraintes qui pèsent sur le traducteur se situent en amont ; elles sont liées à la structure et à la forme du texte source. Le traducteur est censé procéder par contrastivité, mettre en contact la langue source et la langue cible et faire en sorte que la seconde soit la plus proche possible de la première. En quelque sorte, la traduction produite est entièrement et uniquement conditionnée et déterminée par le texte original, les contraintes linguistiques dictent à elles seules les décisions d'ordre traductologique. Le traducteur n'a guère de marge de manoeuvre; il doit "traduire" tous les mots et rien que les mots du texte original, et les agencer selon les règles de syntaxe de la langue cible. Dans ce cas, les contraintes ont une fonction de fermeture, de blocage de toute velléité de ré-écriture. Ce sont des obligations d'*output*.

Selon la théorie interprétative-adaptative de la traduction, les contraintes qui pèsent sur le traducteur se situent en partie en amont avec le respect du vouloir-dire du texte original, et en partie en aval avec, d'une part, l'exigence de fidélité à l'effet produit et, d'autre part, la nécessité d'intégrer la traduction produite dans la culture d'accueil. Là encore, le texte original est porteur de contraintes, mais dans son esprit et non dans sa lettre. Sa forme linguistique n'est que le stimulus de la construction du sens, et le traducteur doit s'affranchir de la gangue formelle de la langue source. Néanmoins, s'il peut se détacher du dire, il doit alléger au

vouloir-dire.

En se libérant ainsi, il tombe sous le coup d'autres contraintes qui sont liées aux circonstances et aux conditions d'énonciation ainsi qu'à la réception de sa traduction. Paradoxalement, ces multiples contraintes, en s'imbriquant et se superposant, sont source de liberté pour le traducteur. En effet, ce sont des obligations d'*input* et, donc, d'ouverture. Le traducteur doit les prendre en considération pour fixer le cadre dans lequel prendre ses décisions traductologiques. Ces contraintes sont donc présentes dans le processus de décision; elles ont pour rôle de le guider et de le canaliser et, ce faisant, de stimuler la créativité du traducteur.

REFERENCES

Eco, Umberto (1992), *Les limites de l'interprétation*, Grasset, Paris.

Kast, Robert (1993), *La théorie de la décision*, La Découverte, Paris.

Simon, Herbert (1983), *Models of Bounded Rationality*, MIT Press, Cambridge Mass.

Wallsten, Thomas (éd.) (1980), *Cognitive Processes in Choice and Decision Behavior*, LEA, Hillsdale N.J.